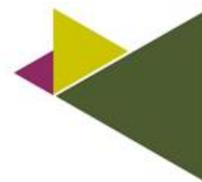


QUELS LEVIERS POUR AGIR FACE À LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU ?



L'Appel d'Offres Spécifiques (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/



CONTEXTE

En Auvergne Rhône Alpes, les bilans hydriques et hydrologiques sont contrastés et ont de forts impacts sur les systèmes. Optimiser la ressource en eau disponible est possible mais les solutions d'adaptation sont multiples et complexes.

Aussi, le Comité VIVEA AuRA souhaite développer des formations qui permettent aux agriculteurs d'identifier les leviers d'évolution possible de leurs systèmes au regard de la ressource en eau.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de formation attendus sont :

- ▶ Connaître et éprouver la méthode de diagnostic
- ▶ Savoir identifier les points de fragilité de son système
- ▶ Connaître les leviers d'optimisation de la ressource (agronomiques et technologiques)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques sur les méthodes
- ▶ Méthode expérientielle (mise en situation) à partir d'un cas support
- ▶ Possibilité de mobiliser les modalités spécifiques
 - Accompagnement individualisé
 - Formation Mixte Digitale

À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 1er janvier 2024 / 31 mars 2025
- ▶ Publics / région : Contributeurs-trices d'Auvergne Rhône Alpes
- ▶ Durée de la formation : 7 h minimum
- ▶ Prix d'achat plafond : 45 €/h.st
- ▶ Prise en charge plafond : 45 €/h.st

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Estelle BERNARD

Départements : 07, 26, 38
Téléphone : 06.08.53.91.07
Mail : e.bernard@vivea.fr

Léa BERTHELIER

Départements : 01, 73, 74
Téléphone : 06.76.97.57.85
Mail : l.berthelier@vivea.fr

Mathilde JOUFFRIT

Départements : 42, 43, 69
Téléphone : 06.72.01.48.31
Mail : m.jouffrit@vivea.fr

Franck PRADEL

Départements : 03, 15, 63
Téléphone : 06.77.15.55.95
Mail : f.pradel@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation Sud Est - Région AuRA

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : novembre / 2024

Date de révision :

Titre de l'AOS	Quels leviers pour agir face à la disponibilité de l'eau ?
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2028</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 8 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 65 650 contributeurs en Auvergne Rhône Alpes. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offres</p> <p><u>Le commanditaire :</u></p> <p>Comité Régional AuRA</p> <p><u>Le contexte :</u></p> <p>La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour la souveraineté alimentaire.</p> <p>Selon les territoires les bilans hydriques et hydrologiques sont contrastés et ont de forts impacts sur les systèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès et gestion efficiente de la ressource en eau, • Perturbation des cycles de l'eau et des plantes. <p>En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce bilan hydrique a été affecté avec un déficit annuel de pluie de 22% pour 2022. L'irrégularité des précipitations affecte la croissance des cultures et leur productivité. La problématique de l'abreuvement des animaux en période estivale se fait de plus en plus prégnante dans le quotidien des éleveurs.</p>



	<p>Optimiser la ressource en eau disponible est possible mais les solutions d'adaptation sont multiples et complexes.</p> <p>La formation peut jouer un rôle en apportant aux agriculteurs les connaissances nécessaires à la conception d'hypothèses et de scénarios d'évolution.</p> <p>Face à ce contexte, le Comité VIVEA Auvergne Rhône Alpes lance le présent appel d'offres spécifiques au service d'un projet global visant à renforcer l'autonomie de leur système de production.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats.</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>ATTENTION : S'agissant d'une formation de 7h minimum, une attention particulière sur la constitution du groupe est exigée (système de production similaire, problématique comparable,...) pour permettre une meilleure efficacité du scénario pédagogique.</p> <p>Le périmètre géographique Auvergne Rhône Alpes</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offres</p>	<p>Permettre aux agriculteurs d'identifier les leviers d'évolution possible de leurs systèmes au regard de la ressource en eau.</p>



Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>Les objectifs de formation attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et éprouver la méthode de diagnostic • Savoir identifier les points de fragilité de son système • Connaître les leviers d'optimisation de la ressource (agronomiques et technologiques)
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 7 h.
Période de réalisation des actions	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024</p> <p>Date début : 1er janvier 2024 et fin des formations le 31 mars 2025</p>
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Les modalités pédagogiques exigées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques sur les méthodes • Méthode expérientielle (mise en situation) à partir d'un cas support <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Moyens d'encadrement</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun. Les compétences des formateurs devront être précisées dans la partie « <i>moyens d'encadrement</i> ».</p>
Autres critères	<p>Prérequis des stagiaires</p> <p>Aucun prérequis</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>



Modalités de prise en charge

Engagement de l'organisme

En répondant à cet appel d'offres, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :

- ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;
- ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ;
- ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.

VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.

Critères de sélection

Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les compétences des formateurs

Conditions de prise en charge par VIVEA

Prix d'achat

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offres spécifiques est fixé à **45 € TTC** par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.

Prise en charge

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).

Les critères qualitatifs de l'action

Nombre de participants minimum par action

2 stagiaires minimum



Nombre de participants maximum par action	15 stagiaires maximum
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
Formation Ouverte à Distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offres permanent du Comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 3 – Préserver l'environnement, le climat et le bien être animal • Dans le domaine de compétence « Environnement » • En cochant le projet : « (R) AOS Accès à l'eau »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : AUVERGNE RHONE ALPES

Pour en savoir plus sur cet appel d'offres spécifiques, vous pouvez contacter :

Estelle BERNARD
Conseillère 07, 26, 38

06.08.53.91.07
e.bernard@vivea.fr

Léa BERTHELIER
Conseillère 01, 73, 74

06.76.97.57.85
l.berthelie@vivea.fr

Mathilde JOUFFRIT
Conseillère 42, 43, 69

06.72.01.48.31
m.jouffrit@vivea.fr

Franck PRADEL
Conseiller 03, 15, 63

06.77.15.55.95
f.pradel@vivea.fr